



Commission Départementale du Statut de l'Éducateur

PROCÈS VERBAL du 26 mai 2025

Président de séance : Abdelhak RAJI (CD)

Secrétaire de séance : Gérard VIVES (CD)

Présents : Jean-Claude DEROZIER - Daniel LOUIS - José QUEIROS ARAUJO -
Jean-Paul PEYRIN (CD)

Absents excusés : Dominique DA ROCHA (CD)

Assiste : Marie CANOLLE (CT PPF)

Rôle et mission de la Commission :

La Commission Départementale du Statut de l'Éducateur a pour mission de vérifier que les équipes des clubs soumises à une obligation d'éducateur, aussi bien le jour de la rencontre que pour les entraînements, sont conformes aux Règlements Sportifs Généraux (R.S.G.) Article 11.3.

La vérification de tous ces éléments est réalisée à partir des documents fournis par la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football (CRSEEF) et le Service Administratif du District 77. Pour toute situation non conforme aux R.S.G., la commission transmettra à la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football (CRSEEF) qui décidera de la suite à donner au dossier.

La Commission rappelle aux clubs ayant des équipes soumises aux obligations d'encadrement technique les dispositions de l'article 11.3 du RSG du District liées à l'absence de l'éducateur désigné :

« Pour toute absence (pour cause de suspension, raisons médicales ou pour tout autre motif) supérieure à 4 matches, consécutifs ou non, l'éducateur désigné devra être remplacé par un éducateur satisfaisant aux obligations définies aux alinéas b) et c) du présent article.

A défaut, la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football pourra faire application des sanctions financières ou sportives prévues aux alinéas e) et f) du présent article. »

La Commission demande que les Educateurs désignés pour l'encadrement des équipes, soient obligatoirement inscrits sur les feuilles de matchs où ils sont présents, en tant qu'Éducateur Principale et non dans un autre rôle (Dirigeant, Délégué, Arbitre central, Arbitre assistant, etc...).

La Commission prend note des différentes modifications des clubs concernant leurs éducateurs en charge des équipes à obligation. Elle constate avec regret que certains clubs omettent de mettre en copie, lors de leur courriel au Service Technique de la Ligue, notre Service Administratif du District afin que celui-ci en informe cette Commission. Elle constate également que certains clubs envoient leur courriel de modification au Secrétariat du District sans en informer en même temps le Service Technique de la Ligue.

**Examen des feuilles de matchs du 07 avril 2025 au 25 mai 2025 inclus,
pour la Division 1 du District de Seine et Marne dans les catégories Seniors, U18, U16 et U14.**

SENIORS D1 - diplôme demandé : CFI Seniors, CFF3 ou Animateur Seniors

Lognes US :

Absence de l'Educateur désigné, M. Florian GIL,

- sur le match du 01/05 n°28239140, remplacé par M. Christopher BAPTISTA (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 04/05 n°28239153, remplacé par M. Christopher BAPTISTA (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 18/05 n°28239164, remplacé par M. Christopher BAPTISTA (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 25/05 n°28239169, remplacé par M. Christopher BAPTISTA (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.

Pays Fontainebleau :

Absence de l'Educateur désigné, M. Maxime AMESSIS,

- sur le match du 18/05 n°28239161, remplacé par M. Jonathan CARREIRA (CCFI U14-U19), non titulaire du diplôme requis.

Val d'Europe FC :

Absence de l'Educateur désigné, M. Nacer AFAKI,

- sur le match du 13/04 n°28239147, remplacé par M. Oussama LAMHALHLI (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 04/05 n°28239151, remplacé par M. Oussama LAMHALHLI (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 25/05 n°28239171, remplacé par M. Oussama LAMHALHLI (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.

Villeparisis USM :

Absence de l'Educateur désigné, M. Jamel ZIANI,

- sur le match du 27/04 n°28239082, remplacé par M. Samy BERREHOU (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 08/05 n°28239142, remplacé par M. Malam DJOCO (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 04/05 n°28239152, remplacé par M. Malam DJOCO (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 18/05 n°28239163, remplacé par M. Malam DJOCO (BMF), titulaire du diplôme requis.

U18 D1 - diplôme demandé : CFI U14-U19, CFF3 ou Initiateur 2

Amicale Montereau AS :

Absence de l'Educateur désigné, M. Jean-Marc GUEDRAT,

- sur le match du 11/05 n°28938641, remplacé par M. Mehdi CHELGHAM (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 04/05 n°28938644, remplacé par M. Mehdi CHELGHAM (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 18/05 n°28938647, remplacé par M. Mehdi CHELGHAM (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 11/05 n°28938641, remplacé par M. Mehdi CHELGHAM (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.

Bussy St Georges FC :

Absence de l'Educateur désigné, M. Delka KAKUDJI,

- sur le match du 25/05 n°28913474, secondé par M. Anthony ROSENTHAL (BMF), titulaire du diplôme requis.
- L'Educateur désigné étant inscrit en tant qu'arbitre assistant sur cette rencontre.

Cesson Vert Saint Denis Ent. S. :

Absence de l'Educateur désigné, M. Cédric GUILLOSO,

- sur le match du 13/04 n°28913447, remplacé par M. Bruno CHEVRIER (CCFI U14-U19), titulaire du diplôme requis.

Combs la Ville CA :

Absence de l'Educateur désigné, M. Beurs MPAKA SITUATALA,

- sur le match du 18/05 n°28913467, secondé par M. Clanyck BENNY LULALA (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.
- L'Educateur désigné étant inscrit en tant qu'Arbitre Assistant sur cette rencontre.

Nanteuil les Meaux AS :

Suite au mail reçu au District, en date du 13/04/2025, la Commission a pris note de la désignation de l'éducateur, M. Mohamed KAMARA (BMF), titulaire du diplôme requis à compter de cette même date, pour cette équipe et dans la catégorie U18 D1 (cf PV de la Commission Départementale du Statut de l'éducateur restreinte du 15 avril 2025).

Absence de l'Educateur désigné, M. Mohamed KAMARA,

- sur le match du 04/05 n°28913454, remplacé par M. Maxime RAOULT (sans), non titulaire du diplôme requis.

Pays de Fontainebleau RC :

Absence de l'Educateur désigné, M. Guillaume LAINE,

- sur le match du 21/05 n°28923896, remplacé par M. Maxime AMESSIS (BEF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 11/05 n°28923915, remplacé par M. Fabio MAUVEROUT (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.

- sur le match du 13/04 n°28923921, remplacé par M. Fabio MAUVEROUT (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 04/05 n°28923923, remplacé par M. Fabio MAUVEROUT (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 18/05 n°28923927, remplacé par M. Fabio MAUVEROUT (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 25/05 n°28923929, remplacé par M. Fabio MAUVEROUT (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.

La Commission demande au club de Pays de Fontainebleau RC de lui indiquer les raisons de ces changements d'éducateur avant le lundi 02 juin 2025 au plus tard.

U16 D1 - diplôme demandé : CFI U14-U19, CFF3 ou Initiateur 2

Cesson Vert Saint Denis Ent. S. :

Absence de l'Éducateur désigné, M. Kevin KABEYA KABONGO,

- sur le match du 18/05 n°28913688, non remplacé et aucun autre éducateur sur le banc.

L'Éducateur désigné étant inscrit en tant qu'Arbitre Central sur cette rencontre.

Dammarie les Lys FC :

Absence de l'Éducateur désigné, M. Dimitri MAVINDI,

- sur le match du 20/04 n°28913633, remplacé par M. Nordine ZAIMI (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 11/05 n°28913653, remplacé par M. Nordine ZAIMI (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 16/04 n°28913666, remplacé par M. Nordine ZAIMI (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 13/04 n°28913671, remplacé par M. Nordine ZAIMI (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 04/05 n°28913677, remplacé par M. Nordine ZAIMI (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 18/05 n°28913688, remplacé par M. Nordine ZAIMI (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.

La Commission demande au club de Dammarie les Lys FC de lui indiquer les raisons de ces changements d'éducateur avant le lundi 02 juin 2025 au plus tard.

Gretz Tournan SC :

Absence de l'Éducateur désigné, M. Roger MENDY,

- sur le match du 19/04 n°28913657, remplacé par M. Kylian GHANAY (CCFI U10-U13), non titulaire du diplôme requis.

Melun FC :

Absence de l'Éducateur désigné, M. Sadouba BARRY,

- sur le match du 20/04 n°28913633, remplacé par M. Dylan SOMBO (CCFI U14-U19), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 13/04 n°28913672, remplacé par M. Stéphane GENTILS (BMF), titulaire du diplôme requis.

U14 D1 - diplôme demandé : CFI U14-U19, CFF2 ou Initiateur 2

Claye Souilly Sports :

Absence de l'Éducateur désigné, M. Steeven AIT HATRIT,

- sur le match du 03/05 n°28281786, remplacé par M. Jérémy BOUTE (CCFI U14-U19), titulaire du diplôme requis.

Le Mée S. Section F. :

Absence de l'Éducateur désigné, M. Samy MEDINA,

- sur le match du 10/05 n°28281780, remplacé par M. Alexandre KRZEMINSKI (BEF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 03/05 n°28281790, remplacé par M. Alexandre KRZEMINSKI (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 17/05 n°28281804, remplacé par M. Jonathan VANON (BEF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 24/05 n°28281814, remplacé par M. Amael AGBODJI (CCFI U14-U19), titulaire du diplôme requis.

Meaux Academy CS 2 :

Absence de l'Éducateur désigné, M. Marwan BEN TALEB,

- sur le match du 19/04 n°28281762, remplacé par M. Gerly BOULEMVO (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 10/05 n°28281787, remplacé par M. Gerly BOULEMVO (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 26/04 n°28281800, remplacé par M. Gerly BOULEMVO (BMF), titulaire du diplôme requis.

Pays de Fontainebleau RC :

Absence de l'Éducateur désigné, M. Didier ASSELIE,

- sur le match du 03/05 n°28281786, remplacé par M. Alexandre MARTINS (CCFI U14-U19), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 17/05 n°28281807, remplacé par M. Alexandre MARTINS (CCFI U14-U19), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 24/05 n°28281812, remplacé par M. Harrison WEBBER (BMF), titulaire du diplôme requis.

Torcy PVMF US :

Absence de l'Educateur désigné, M. Ounoussou TIMERA,

- sur le match du 10/05 n°28281780, remplacé par M. Romann DETAILLE (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 24/05 n°28281810, remplacé par M. Romann DETAILLE (BMF), titulaire du diplôme requis.

Vaires Ent. et Comp. US :

Absence de l'Educateur désigné, M. Eberhard YAO,

- sur le match du 10/05 n°28281787, remplacé par M. Doury Clifton YABALA (CCFI U14-U19), titulaire du diplôme requis.

***Le Président de Séance
Abdelhak RAJI***

***Le Secrétaire de Séance
Gérard VIVES***